



Signataires : Christo Ivanov, Guy Mettan, André Pfeffer, Michael Andersen, Lionel Dugerdil, Patrick Lussi, Jacques Jeannerat, Stéphane Florey, Jean-Marc Guinchard, Jacques Blondin, Thierry Arn, François Erard, Yves Magnin, Sébastien Desfayes

Date de dépôt : 12 août 2024

Proposition de résolution **pour le maintien de la course de côte de Verbois en 2024**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la tenue de la course de côte de Verbois depuis 67 éditions ;
- le succès populaire de cette manifestation gratuite d'accès pour le public ;
- l'excellente réputation dont bénéficie l'organisateur de la manifestation ;
- que les organisateurs de la course ont toujours tenu leurs engagements au cours des 67 éditions ;
- que la manifestation constitue un événement majeur pour la commune de Russin et le canton de Genève ;
- que le règlement de la course interdit de s'entraîner sur cette route cantonale ;
- que tout contrevenant à cette règle est disqualifié et exclu du club organisateur ;
- que, s'agissant d'une route cantonale, la position de la commune de Russin n'a valeur que de préavis ;
- que le canton a la compétence pour délivrer les autorisations concernant les manifestations se déroulant sur son espace public ;
- qu'aucun membre du club organisateur de la course n'est à l'origine des nuisances relevées par les riverains ni des problèmes inhérents à la route le reste de l'année ;

- que 20% de la population de Russin a signé une pétition en faveur du maintien de la course ;
- le renvoi de la P 2155 « Défendons la Course de côte de Verbois » au Conseil d'Etat,

invite le Conseil d'Etat

à délivrer les autorisations nécessaires à la tenue de la course de côte de Verbois devant avoir lieu en 2024.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis 67 éditions déjà, la course de côte de Verbois attire un public nombreux intéressé par la discipline sportive que constitue le motocyclisme. Cet événement populaire à l'accès gratuit est organisé par le Norton Sport Club Genève, réputé pour son sérieux et entretenant de bonnes relations avec les autorités. A cela s'ajoute une solide expérience acquise dans l'organisation d'une telle manifestation. Comme rappelé par les organisateurs, la restauration est assurée par les fournisseurs de la région, l'événement propose des centres de tri, des toilettes, un pôle sanitaire et une ambulance avec un médecin ainsi qu'une remorque des samaritains. Côté sécurité, toutes les mesures sont prises pour les pilotes et le public (1500 bottes de paille, palissades de sécurité, passages sécurisés pour le public, escaliers temporaires, etc.). En moyenne, 6000 passionnés et curieux fréquentent la manifestation sur l'ensemble du week-end.

Malheureusement, un parallèle réducteur entre la tenue de la course un week-end par an et des problématiques réelles relatives aux nuisances récurrentes sur la route de Verbois a été fait. Ces reproches infondés imputent l'intégralité des nuisances sonores relevées dans le secteur aux participants à la course. Enfin, le décès tragique d'un jeune motard au cours d'une sortie privée a été instrumentalisé pour s'opposer à la manifestation. Au mois de mai de cette année, le Conseil municipal de Russin a émis un préavis défavorable à l'organisation de la manifestation pourtant appréciée par une grande partie des habitants de la commune depuis 1949. Une pétition communale en faveur de la manifestation s'en est suivie et a récolté en seulement trois jours les signatures de plus de 20% des habitants de Russin âgés de plus de 16 ans.

Le Norton Sport Club a pu expliquer que les problématiques observées sur la route de Verbois n'ont aucune relation avec la course. Il n'est pas responsable des nuisances occasionnées par les comportements irresponsables d'usagers qu'il ne compte pas parmi ses membres. Le règlement de la course, signé par chaque participant, interdit formellement aux pilotes tout entraînement sur la route de Verbois sous peine de disqualification et d'exclusion définitive du club. La course est d'ailleurs réservée aux seuls membres du club. Le Norton Sport Club est la seule organisation privée à s'être impliquée directement et financièrement dans la prévention et la sécurisation de la route de Verbois. Le club est également en étroite relation avec le département de la santé et des mobilités (DSM) pour

trouver des solutions innovantes et efficaces pour régler les problèmes en lien avec l'usage abusif de la route de Verbois.

En cas de refus de délivrer les autorisations nécessaires, de nombreux sportifs et un large public se verraient injustement sanctionnés pour régler hypothétiquement un problème dont ils ne sont pas responsables, raison pour laquelle la présente proposition de résolution invite le Conseil d'Etat à délivrer les autorisations nécessaires à la tenue de la course de côte de Verbois pour qu'elle puisse avoir lieu comme prévu au mois d'octobre 2024.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de résolution.